

l'AMI du littoral



Bulletin de l'association

LES AMIS DU LITTORAL NORD BASSIN ARCACHON

JANVIER 2009

N° 58

Siège social 12 avenue de la Gare

Tél : 05 56 60 08 27 – 06 13 57 88 92

Adresse postale : B.P 51 33740 ARES

Notre site : <http://www.littoralnordbassinarcachon.com>

EDITORIAL

Le mois d'octobre a été endeuillé par le décès de notre ancien président, le docteur de Chorivit. Fils d'un ancien maire d'Andernos et lui-même ancien conseiller municipal, il aimait intensément le Nord Bassin et il n'a jamais ménagé ses efforts pour y défendre qualité de vie et environnement. Nous garderons fidèlement sa mémoire.

Dans mon éditorial de janvier 2008, j'indiquais deux enjeux majeurs pour l'année écoulée, le comblement des chenaux et esteyes de notre littoral et le SCOT (schéma de cohérence territoriale). Nous faisons ci-dessous le point sur ces deux sujets.

L'avis critique que nous avons formulé sur le PLU (plan local d'urbanisme) d'Andernos n'était pas dénué de fondement, puisque l'enquête publique a été ajournée et un nouveau projet est en cours d'élaboration.

Les vœux que nous échangeons en ce début d'année sont empreints de gravité. Le monde est plongé dans une crise financière et économique sans précédent que personne

n'avait prévue. Nous sommes entrés sans nous en rendre compte dans l'ère du « systémique ». Une action mineure ou un dysfonctionnement sur une partie du système peut induire un bouleversement sur le tout. C'était déjà le cas pour le corps humain ou pour l'environnement (un battement d'aile de papillon à Singapour provoque un cyclone aux Caraïbes...).

C'est maintenant le cas de la Finance et de l'Economie, du fait de la mondialisation et de la dérégulation des marchés : américaine au départ avec les subprimes, la crise est maintenant mondiale. Souhaitons que la communauté internationale apprenne à vivre dans ce nouveau cadre et que l'ajustement ne se fasse pas au détriment des libertés, de l'environnement et des plus démunis.

Raison de plus pour entretenir nos relations de proximité et faire de notre association un ensemble toujours plus vivant et dynamique : c'est le vœu que je forme.

Bonne année à tous, et n'oublions pas notre cotisation 2009.

Michel Gautier

Où en sont les herbiers de zostères ?

Grâce aux efforts de l'IFREMER, nous avons maintenant les données chiffrées sur la régression des herbiers, obtenues par exploitation des photos satellites et de prises de vue par caméras embarquées. La régression est sévère :

- Les zostères naines qui couvraient 7000 hectares en 1989, n'en couvraient plus que 6100 en 2005 et 4600 en 2007, soit une diminution de 34%. La régression est localisée principalement dans l'angle Sud Est du Bassin et dans le Nord, en bordure du littoral (limite du schorre) et par mitage.
- Les zostères marines (dans les flaques et en bordure des chenaux) ont régressé de 72% de 1998 à 2008. Là encore la régression concerne l'angle Sud Est et le Nord vers Arès. A l'exception de la pointe de Hautebelle, il n'y a plus de zostères marines dans les chenaux d'Arès, de Graveyron et de Ville. A noter que les zostères marines ne disparaissent pas en Bretagne.
- Le lien entre la régression des herbiers et l'envasement des esteys étant maintenant avéré (érosion des « terres » désormais sans couverture végétale, sous l'action du clapot, de vent, de la pluie, des courants), une thèse cofinancée par le SIBA et l'IFREMER démarre avec pour objet l'effet de la régression sur la remise en suspension des sédiments.

Reste le sujet central : pourquoi les herbiers régressent-ils ? Bonne nouvelle : Monsieur Sammarcelli, Président du SIBA, nous a indiqué en Novembre qu'il prenait l'affaire en main et que la recherche de la cause de la régression (maladie, consommation par les oiseaux herbivores bernaches et cygnes, herbicides, irgarol, des peintures anti-salissures des carènes de bateau, etc...) allait donner lieu à une étude spécifique. L'objectif du président Sammarcelli est d'aboutir à la constitution sur le Bassin d'Arcachon d'un parc naturel marin

sur le modèle du parc de la mer d'Iroise. Il s'agit d'une structure attentive au développement durable, avec un responsable et une gouvernance où tous les usagers et professionnels de la mer seraient associés au plan de gestion et de protection. On sortirait enfin du contexte d'irresponsabilité actuel : il y aurait un maître d'ouvrage unique avec des moyens financiers et humains, en un mot un pilote dans l'avion. C'est dans cet esprit que Monsieur Sammarcelli estime indispensable que soient enfin connues la ou les causes de la régression des herbiers, dont le très important impact environnemental a été ignoré jusqu'ici. Nous applaudissons et nous joindrons nos efforts à ceux de la CEBA pour la création d'un tel parc.

Autre consolation : le varech revient, les zostères naines iraient-elles mieux ?

Le SCOT

Le SCOT ou schéma de cohérence territoriale est un document d'urbanisme qui constitue la révision du schéma Directeur du Bassin d'Arcachon approuvé en 1994. Il concerne l'ensemble du territoire des 17 Communes du Pays du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre pour une superficie d'environ 1500 km² et une population d'environ 120 000 habitants en 2004.

Ce document qui devra être adopté avant la fin 2010, coïncide avec une période de grande mutation et de développement démographique exceptionnel de ce territoire littoral en raison de sa forte attractivité. A la différence du schéma Directeur, le SCOT a vocation à être précis et directif et les Plans Locaux d'Urbanisme devront être compatibles avec ses dispositions.

Contenu du SCOT

Elaboré par le SYBARVAL (syndicat mixte pour la révision et le suivi du SCOT), ce document :

- fixe les orientations fondamentales de l'aménagement pour les 25 ans à venir, en maintenant l'équilibre entre les développements urbains, l'exercice des activités agricoles ou traditionnelles et des autres fonctions économiques et enfin la préservation des milieux, sites et paysages naturels ou urbains.

- prévoit une stratégie globale d'aménagement au niveau des agglomérations en mettant en cohérence les politiques de restructuration urbaine, d'habitat, de transports et déplacements.
- limite l'étalement urbain et la consommation de nouveaux espaces organisés dans le respect des équilibres généraux.

Le dossier comporte :

- un rapport de présentation qui contient un diagnostic du territoire et un état initial de l'environnement. Il explique les choix retenus pour établir le PADD et le DOG et expose la manière dont le schéma prend en compte le souci de la préservation et la mise en valeur de l'environnement.
- le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui fixe les objectifs des politiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacement des personnes et des marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile.
- un document d'orientations générales (DOG) qui précise les dispositions de mise en œuvre du PADD.
- des documents graphiques
- éventuellement, un ou plusieurs schémas de secteur qui en détaillent et en précisent le contenu.

Les textes qui s'imposent au SCOT

Ce sont les lois (protection et mise en valeur du littoral, monuments historiques et sites, archéologie, loi sur l'eau, sur l'air, élimination des déchets, bruit, paysages, environnement...), les directives territoriales d'aménagement (Schéma de Mise en Valeur de la Mer), la charte du parc naturel régional des Landes de Gascogne, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Sont également pris en considération les programmes d'équipement de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics, mais aussi les prescriptions particulières (sites inscrits ou classés, sites Natura 2000, protection des établissements conchylicoles, sécurité routière...).

Le processus d'élaboration du SCOT

L'élaboration du SCOT fait l'objet d'une large concertation.

Sont associés à son élaboration les services de l'Etat, de la région, du département, les 67 élus du

SYBARVAL dont les 17 maires des communes, les administrations, les chambres consulaires, les personnes qualifiées de la société civile, et enfin les principales associations d'environnement.

Les principales étapes de son élaboration, sous le pilotage du SYBARVAL, sont les suivantes :

- définition des modalités de consultation
- mise en œuvre du diagnostic territorial
- débat définissant les orientations du PADD
- arrêt du projet de SCOT et transmission pour avis aux personnes associées
- prise en compte de l'enquête publique
- mise au point du projet de SCOT après enquête et approbation

J.F P

A propos de nos sorties en 2009

NOS sorties reprendront le mardi 3 février 2009.

J'ai retenu cette date pour vous proposer la visite du «Caviar de Gironde» à Biganos. Participation 15 € par personne, visite et dégustation. **A réserver :lo**

En avril : Visite du Parc Ornithologique du Teich le 7 avril. Participation 5.70 € adulte - 4 € enfant

Visite de la réserve géologique de Saucats le jeudi 23 avril. Participation par personne 4€. **A réserver.**

En mai : Visite gratuite du CEA au Barp le jeudi 28 mai. Accès réservé à 20 visiteurs maximum. 2 heures de visite. **A réserver.**

En juin : Visite d'une bergerie à Farques Saint Hilaire.

En juillet : Sortie en car le vendredi 17 juillet. Journée-Découverte de Périgueux. **A réserver.**

RDV à Arès, Esplanade Dartiguelongue à 7 heures du matin.

Arrivée à 9h30 à Périgueux : Visite guidée de la ville Médiévale-Renaissance.

12h30 : Déjeuner dans un secteur sauvegardé de la ville.

15 heures : visite guidée du musée gallo-romain dans un vaste parc archéologique sur 4000m2 de superficie. Thématiques de la « ville et vie publique » celle de la « maison et vie privée ». dans un bâtiment d'architecture contemporaine de Jean Nouvel.

17 heures : fin de la visite.

Retour à Arès.

Participation, restauration et car compris : 45 € par personne. **A réserver**

Chacune des réservations devra me parvenir avant le 20 janvier 2009 au :

05 56 60 08 27. ou à : f.weeber@orange.f